



Les chartes d'engagements de progrès nutritionnel : impact sur l'offre alimentaire et sur les apports nutritionnels

Géraldine Enderli

Inra-Aliss UR 1303

Julie Gauvreau

Céline Ménard

Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), Observatoire de la qualité nutritionnelle des aliments (Ciqua-Oqali)

Marine Spiteri

Inra-Aliss UR 1303

Avec la participation de Lara Martinovic lors de son stage au sein de l'unité Inra-Aliss

Lors du premier volet du Programme national nutrition santé (PNNS) (2001-2005), un socle de repères nutritionnels a été établi et promu par le biais de guides et de campagnes de communication de grande ampleur. Cependant, les stratégies fondées sur l'information, la communication et l'éducation ne peuvent à elles seules permettre d'atteindre les objectifs de santé fixés. C'est pourquoi le deuxième volet du PNNS (2006-2010) prévoit, au sein de sa fiche « agir sur l'offre alimentaire », d'y impliquer les acteurs économiques. Une politique orientée vers une évolution de l'offre a pour finalité d'améliorer la situation nutritionnelle de l'ensemble de la population, y compris des populations défavorisées ou les plus à risques d'excès ou d'insuffisance d'apports, et ainsi de réduire les inégalités sociales de santé.

Dans cette perspective, depuis 2007, des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel peuvent être signées entre les pouvoirs publics et les acteurs économiques du secteur de l'alimentation (production, transformation, distribution, restauration). Elles visent à inciter les opérateurs à améliorer la composition nutritionnelle de leurs produits, en leur permettant en contrepartie de valoriser les efforts par une communication sur leurs engagements. Ces chartes, établies sur la base d'un référentiel précis et acceptées après évaluation par un comité d'experts, peuvent être individuelles (signées par une entreprise individuelle, producteur ou distributeur) ou collectives (signées par une organisation professionnelle). Depuis leur mise en place, 34 chartes ont été signées, parmi lesquelles deux sont issues de distributeurs et trois sont collectives.

Cette stratégie d'intervention se situe entre une démarche d'autorégulation des entreprises, qui consiste à laisser ces dernières faire évoluer leurs recettes et lancer de nouveaux produits en tenant compte de la dimension nutritionnelle, et une démarche réglementaire, comme par exemple l'imposition de standards de qualité (seuils minimum ou maximum, interdiction de certains ingrédients...), qui vise à contraindre plus fortement les choix des entreprises. Comparées aux mesures réglementaires, les démarches fondées sur des chartes d'engagements donnent aux entreprises plus de flexibilité, permettent de tirer parti de leur expertise dans le choix des actions à privilégier et peuvent ainsi générer des coûts moins élevés que l'application d'une réglementation uniforme. Elles n'ont cependant d'intérêt que si elles visent des niveaux d'objectifs plus exigeants que la seule autorégulation.

L'Oqali qui constitue la section nutritionnelle en charge des questions relatives à l'offre et aux caractéristiques des aliments de l'Observatoire de l'alimentation, a réalisé récemment deux études pour évaluer l'impact des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel : la première a cherché à quantifier la part de marché des produits reformulés et l'impact des engagements sur les volumes de nutriments mis sur le marché et la seconde a porté sur l'impact potentiel des chartes sur les apports nutritionnels de la population française.

Impact des chartes sur l'offre alimentaire

Cette étude de l'Oqali, publiée mi-2013 [39], a permis d'évaluer l'impact de 28 chartes dont deux issues de distributeurs, trois d'interprofessions et 23 d'entreprises. Seuls les engagements relatifs aux reformulations de produits existants (les volumes de vente avant et après engagement sont alors supposés inchangés) ou à leur substitution par des produits de meilleure qualité nutritionnelle ont été évalués.

Cette étude montre que sur l'ensemble des secteurs alimentaires et nutriments impactés, les produits reformulés dans le cadre des chartes représentent une part de marché médiane estimée à 4,4 % en volume. Pour certains couples secteur-nutriment, les engagements déposés permettent d'impacter des parts de marché importantes, ceci est le cas pour :

- les teneurs en lipides et en sodium des produits de charcuterie avec respectivement 54,6 % et 72,4 % du secteur impacté en volume, ceci étant principalement dû à l'engagement d'une interprofession ;
- les teneurs en lipides et en sodium des aides culinaires avec respectivement 74,2 % et 75,8 % du secteur impacté en volume, cela s'explique par l'engagement d'une entreprise leader sur le marché des aides culinaires ;
- les teneurs en sucres des céréales pour le petit-déjeuner avec 30,7 % du secteur impacté en volume, cela s'explique par les engagements cumulés de deux entreprises et de deux distributeurs.

Cette étude met également en évidence que les objectifs de reformulation et de substitution étudiés ont un impact en termes de quantités de nutriments retirées/mises sur le marché pour neuf nutriments (tableau 1).

L'étude de l'impact des chartes sur le périmètre des produits améliorés montre que les efforts fournis par les signataires sont globalement importants : les volumes de nutriments mis sur le marché par les pro-

Les références entre crochets renvoient à la Bibliographie générale p. 48.

tableau 1

Estimation de l'impact des engagements de progrès nutritionnel sur les volumes de nutriments mis sur le marché

Nutriments	Impact (tonnes)
Lipides	-8 288
Acides gras saturés (AGS)	-4 177
Sucres	-14 611
Sodium	-663
Acides gras <i>trans</i> (AGT)	-220
Calcium	+32
Vitamine D	+4 kg
Oméga 3	+704
Fibres	+308

duits impactés varient entre 0,2 % et 542,5 % en valeur absolue selon les familles et les nutriments considérés, avec un impact médian à 10,2 %. En particulier, les niveaux d'engagements les plus élevés sont observés pour les acides gras saturés (-60,7 % d'AGS mis sur le marché par les frites et garnitures surgelées améliorées), les acides gras *trans* (-69,3 % d'AGT mis sur le marché par les pâtes à tartes améliorées), la vitamine D et les omégas 3 (pour ces deux nutriments, les volumes mis sur le marché par les produits améliorés augmentent souvent de plus de 100 %).

À la date de l'étude, parmi les engagements considérés, plus de 30 objectifs étaient arrivés à échéance (fin 2011) et seuls deux d'entre eux n'ont pas pu être atteints pour cause de limite organoleptique (rejet des consommateurs). Les autres objectifs ont été atteints et parfois même dépassés.

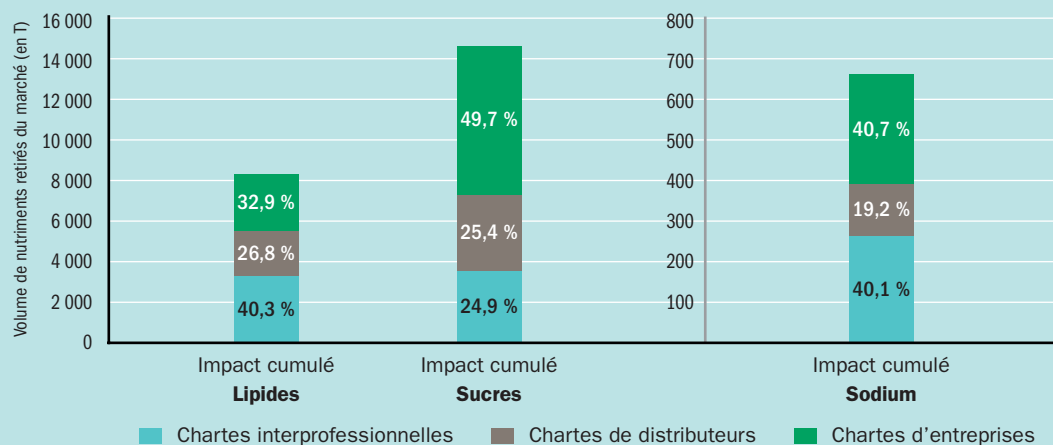
L'étude de l'impact des chartes sur le périmètre des familles de produits (incluant les produits améliorés et non améliorés) montre que l'effet des engagements sur la qualité nutritionnelle de l'offre alimentaire est néanmoins modeste. En effet, sur l'ensemble des 215 couples famille-nutriments touchés par une ou plusieurs charte(s), la variation médiane des volumes de nutriments mis sur le marché (en valeur absolue) est estimée à 0,51 %. Cependant, pour 14 couples nutriment-famille, l'ensemble des chartes fait évoluer la composition nutritionnelle moyenne de la famille, en faisant augmenter/baisser la teneur moyenne d'au moins un nutriment de plus de 10 %. À noter que les impacts les plus importants observés à l'échelle de la famille résultent d'engagements pris par plusieurs entreprises ou par une entreprise leader.

Enfin, l'impact des chartes a également été évalué suivant le type de signataire (interprofessions, distributeurs et entreprises). Les résultats montrent que chaque type de signataire contribue à l'effort total de réduction des quantités de lipides, sucres et sodium mises sur le marché, à hauteur d'au moins 19,2 % de la réduction totale (figure 1). En effet, les trois chartes collectives se distinguent car celles-ci permettent d'améliorer de plus gros volumes, les deux distributeurs peuvent quant à eux s'engager sur de nombreux secteurs et les 23 chartes individuelles considérées isolément ont des contributions plus faibles, mais lorsque leurs impacts sont cumulés, ceux-ci sont équivalents ou supérieurs à ceux obtenus par les deux autres types de signataires.

Impact potentiel des chartes sur les apports nutritionnels de la population française

Cette étude de l'Oqali publiée fin 2012 [40] permet d'estimer l'impact cumulé potentiel des reformulations proposées par les 30 chartes, signées fin juin 2012, sur

figure 1

Contribution des différents types de chartes à la réduction des volumes de lipides, de sucres et de sodium mis sur le marché




La nutrition : des constats aux politiques

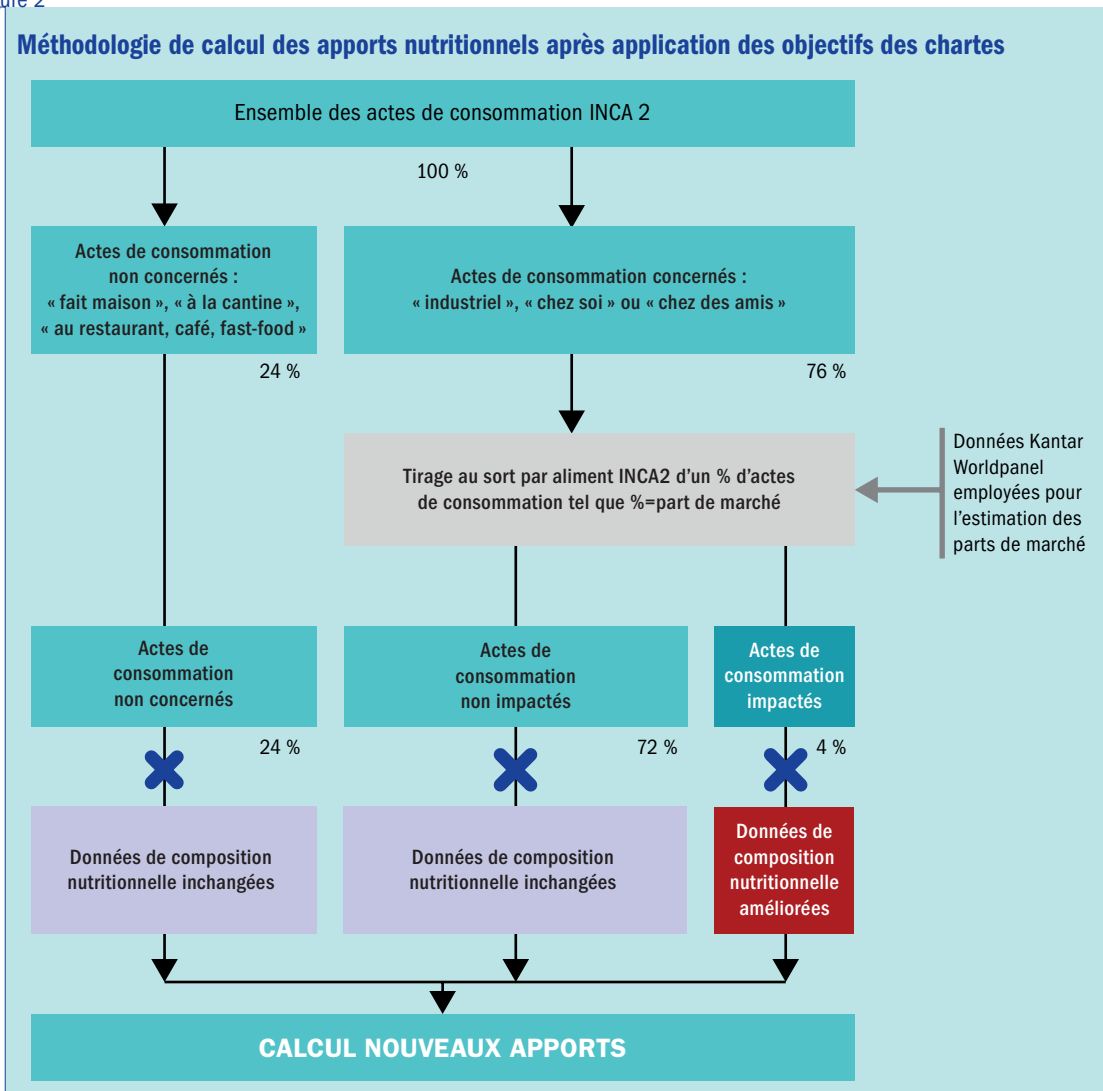
les apports nutritionnels des consommateurs français. L'impact potentiel de celles-ci a également été étudié pour les forts et faibles consommateurs, ainsi que selon un index de niveau socio-économique.

L'objectif était de comparer les apports avant et après application des reformulations proposées pour huit nutriments (sodium, sucres, lipides, vitamine D, acides gras saturés, acides gras *trans*, fibres et calcium). Les apports initiaux ont été estimés au moyen des données de consommation de l'étude INCA2 croisées aux données de composition de la table Ciqual 2008. Certains objectifs n'ont pas été intégrés à l'étude (objectifs non quantifiables, déjà atteints...). Pour les objectifs retenus et pour chacun des aliments concernés, les reformulations proposées ont permis de déterminer des données de composition nutritionnelle améliorées. Pour chaque aliment, seul un pourcentage d'actes de consommation égal à la part de marché de la référence améliorée

(déterminée à partir de données Kantar Worldpanel), a été tiré au sort parmi les actes de consommation potentiellement impactés (hors « faits maison » ou hors domicile). Ainsi, seuls 4 % d'actes de consommation ont été croisés aux données de composition nutritionnelle améliorées (figure 2).

Cette étude a permis de montrer que tous les groupes d'aliments de produits transformés sont concernés par au moins un objectif d'une charte. De plus, des variations d'apports moyens journaliers totaux statistiquement significatives sont observées pour les huit nutriments étudiés. Les variations d'apports énergétiques moyens sont de -11,4 et de -10,6 kcal/jour respectivement pour les hommes et les femmes. La vitamine D présente les variations d'apports les plus élevées, avec +2 % des apports journaliers recommandés pour les hommes et les femmes (en raison de l'enrichissement dont ce nutriment fait l'objet). Le sodium, dont le nombre d'ali-

figure 2



ments impactés est le plus important (16 %), présente des variations d'apports, en équivalent sel, de -0,09 et de -0,06 g/jour respectivement pour les hommes et les femmes (notamment *via* la contribution des charcuteries). Les variations d'apports en sucres sont quant à elles de -0,4 g/jour pour les hommes et les femmes (notamment *via* la contribution de l'ultrafrais laitier et des boissons fraîches sans alcool). Elles sont suivies des variations d'apports en lipides, qui sont de -0,4 g et de -0,3 g/jour respectivement pour les hommes et les femmes (notamment *via* la contribution des charcuteries).

Ces variations d'apports nutritionnels résultant de l'application des objectifs des chartes contribuent de manière variable, selon les nutriments, à l'atteinte des objectifs fixés dans le cadre du PNNS2 (tableau 2). En équivalent sel, la contribution des améliorations proposées par les 30 chartes étudiées est de 3 à 5 % de l'objectif du PNNS2 chez les hommes et de 14 % chez les femmes (en estimant les apports en sel ajouté au service à 2 g/jour). Cette contribution s'élève, pour les sucres, à 1,6 % de l'objectif du PNNS2 pour les hommes et les femmes et, pour les lipides, à 28 % pour les hommes et 5 % pour les femmes. Il faut cependant noter, concernant les sucres, que le taux d'atteinte de l'objectif est exprimé par rapport aux apports moyens en sucres totaux, en l'absence de données sur la contribution des sucres ajoutés aux apports en sucres totaux. Cela sous-estime donc la contribution des chartes à l'atteinte de l'objectif du PNNS2, qui concerne quant à lui la consommation de sucres ajoutés uniquement.

D'après cette étude, les percentiles¹ des forts consommateurs (au-dessus du percentile 65) dans le


cas du sodium, des sucres et des lipides, présentent des variations d'apports plus élevées que le reste de la population. Ainsi, ces forts consommateurs sont ceux qui bénéficient le plus d'une telle évolution.

L'étude des évolutions potentielles d'apports nutritionnels selon l'index de niveau socio-économique montre quant à elle que, pour tous les nutriments à l'exception du calcium, tous les niveaux socio-économiques sont significativement impactés par les reformulations proposées par les chartes : les objectifs des chartes impactent donc les aliments consommés par tous les statuts socio-économiques.

Conclusions et perspectives

Ces études mettent en évidence que si l'impact des chartes sur la qualité nutritionnelle moyenne de l'offre alimentaire reste modeste, elles permettent néanmoins d'améliorer significativement les apports nutritionnels de la population, et ce grâce à un dispositif peu coûteux pour la collectivité, ayant un rapport bénéfice-coût particulièrement intéressant. Elles montrent également que les efforts individuels effectués par les signataires peuvent être importants.

Les impacts des chartes sont néanmoins fortement liés aux parts de marché des références faisant l'objet d'engagements. Ils sont donc susceptibles d'être fortement amplifiés en augmentant le nombre de signataires, soit à travers les accords collectifs prévus dans le cadre du Programme national pour l'alimentation, soit *via* la mise en place de nouvelles chartes individuelles PNNS.

À noter que ces études considèrent uniquement l'impact des reformulations faisant l'objet de chartes d'engagements volontaires. Ces résultats représentent donc une fourchette basse de l'impact réel de toutes les reformulations mises en œuvre par les professionnels depuis plusieurs années. 

1. Le percentile X correspond à la valeur seuil sous laquelle X % de la population se situe.

tableau 2

Contribution des chartes d'engagements volontaires de progrès nutritionnel à l'atteinte des objectifs définis, par nutriment, dans le cadre du PNNS2

Nutriment	Objectifs (PNNS2)	Taux d'atteinte de l'objectif	
		Hommes	Femmes
Équivalent sel	< 8 g/jour	3 % à 5 % d'objectif atteint ¹	Objectif initialement atteint ou 14 % d'objectif atteint
Sucres	Réduction de 25 % de la consommation de sucres ajoutés	1,6 % d'objectif atteint ²	1,6 % d'objectif atteint ²
Lipides	Moins de 35 % des apports énergétiques totaux	28 % d'objectif atteint	5 % d'objectif atteint

1. 1 à 2 g/jour de sel ajouté.

2. Pourcentage exprimé par rapport aux apports moyens en sucres totaux et non en sucres ajoutés. L'atteinte de l'objectif du PNNS2, portant sur les sucres ajoutés uniquement, est donc sous-estimée.